

SAINT-JOUAN-DES-GUERETS

PLAN LOCAL D'URBANISME



➔ 6.5

ANNEXES :

DROIT DE PREEMPTION



SAINT-JOUAN-DES-GUERETS

PLAN LOCAL D'URBANISME



DROIT DE PREEMPTION

- Révision générale du PLU approuvée le 26 février 2025

Le **Droit de Préemption Urbain** (DPU) s'exerce sur les zones **U** et **AU** figurant au Plan de zonage du présent Plan Local d'Urbanisme. La Commune de Saint-Jouan-des-Guérets a également institué un **Droit de Préemption Urbain renforcé** (DPUr).

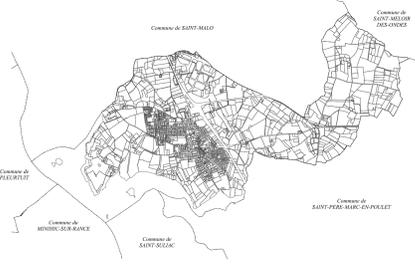
Par ailleurs, le Département a défini un **Droit de Préemption associé aux Espace Naturels Sensibles** (ENS).

Les cartes qui suivent font apparaître les zones concernées.

A titre d'information, la commune a institué un **Périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat et du droit de préemption sur les fonds de commerces, baux commerciaux et baux artisanaux**.

SAINT-JOUAN-DES-GUERETS

PLAN LOCAL D'URBANISME

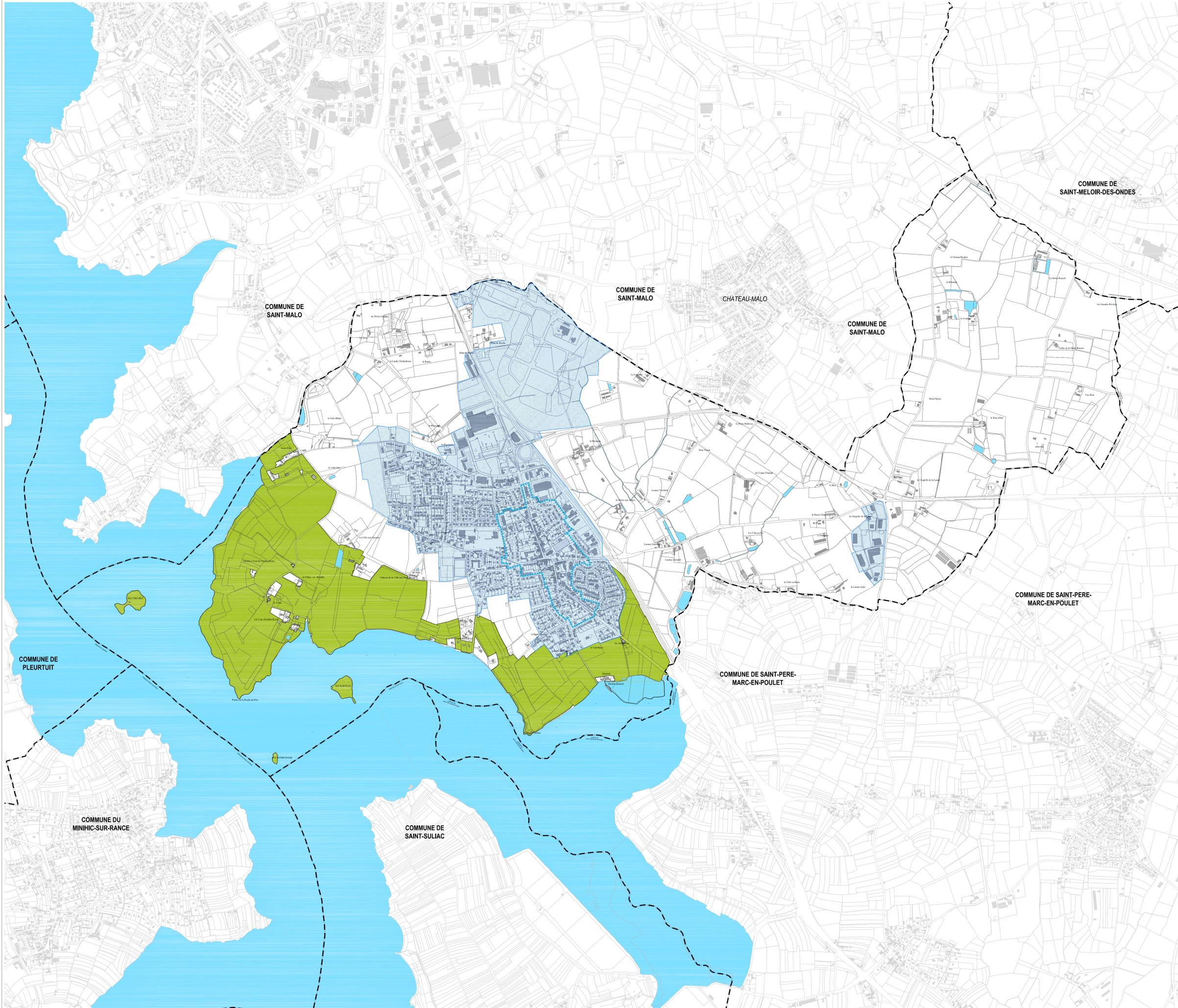


- 6. ANNEXES**
- 6.5 P**érimètres associés au Droit de Préemption
- Révision générale du PLU approuvée le 26 février 2025



Echelle : 1/7 500'

- Droit de Préemption Urbain**
- Droit de préemption urbain
 - Droit de préemption urbain renforcé
- Droit de Préemption Espaces Naturels Sensibles (ENS)**
- Département



4 février 2025 | 051 | M. Etienne Lejeune | 02 97 25 00 00